



## Compte rendu du conseil municipal du mercredi 04 mars 2026

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 10

Conseillers absents et excusés : Corinne CHAILLOUX – Eric FRENEAT – Gilles BRAGARD – Stéphane GIDON

**Lecture du compte rendu du conseil municipal du mardi 16 décembre 2025** (une erreur a été constatée dans les conseillers absents, David LAURENT était présent)

- **TARIFS LOCATIONS DES SALLES ANNEE 2027 :**

Ce point est ajourné.

- **REVALORISATION DES CHARGES LOCATIVES :**

Maison rue des trois benoits : 191.10 €

Appartement 1 : 191.10 €

Studio 2 : 191.10 € entretien chaudière + 742 € gaz + 143.15 € eau

Studio 3 : 191.10 € entretien chaudière + 742 € gaz + 143.15 € eau

Bar – épicerie : 107.79 € entretien chaudière

Appartement 4 depuis le 16/09/2025 : 55.70 € entretien chaudière

Appartement 4 jusqu'au 15/09/2025 : 134.40 € entretien chaudière

Salon de coiffure : 191.10 €

Pas d'entretien de chaudière MAM en 2025 car le matériel est neuf

Pour l'année 2026 : entretien chaudière 197.57 €

Entretien centrale traitement d'air 132 €

Partie commune Maison Desseigne à 2 fleuves : 285.43 €

- **VOIRIE INTERNE LOTISSEMENT « LE CLOS DU THEATRE » :**

Le lotissement « LE CLOS DU THEATRE » est maintenant entièrement terminé.

Comme prévu avec le concepteur, les membres du conseil municipal acceptent de reprendre gratuitement la voirie interne de ce lotissement. Les membres du conseil municipal ne souhaitent pas reprendre les trottoirs, les espaces verts, le bassin et les frais de notaire.

- **CHARGES SYDER 2026 :**

Habituellement nous votons les charges du SYDER en même temps que le budget.

Exceptionnellement nous devons les voter en amont à cause des élections municipales.

Le montant des charges pour l'exercice 2026 est de 42 533.81 €

Les membres du conseil municipal décident de fiscaliser les charges.

- **AIDES AUX VOYAGES SCOLAIRES :**

Les membres du conseil municipal décident de compléter la délibération du 23 juin 2020 concernant la participation aux voyages scolaires :

Pour les voyages scolaires en primaire : 50 € par enfant

Pour les voyages scolaires à l'étranger au collège : 50 € par collégien

Pour les voyages scolaires à l'étranger au lycée : 100 € par lycéen

Pour les voyages d'études supérieures à l'étranger : 200 € par étudiant avec l'obligation d'effectuer une action citoyenne.

Cette aide ne peut être versée qu'une seule fois par année scolaire.

- **VENTE DE LA LICENCE IV :**

La commune est propriétaire d'une licence IV inexploitée à ce jour. La mairie de Tarare souhaite l'acquérir.

Les membres du conseil municipal décident de vendre au prix de 8000 € hors frais de vente, la licence IV non exploitée à la mairie de Tarare.

- **POSTE D'AGENT POLYVALENT :**

Notre agent polyvalent part à la retraite le 31 mars 2025.

Nous avons lancé une période de recrutement pour la remplacer. Nous avons eu 3 candidatures sauvageonnes.

Après avoir reçu les personnes en entretien, Lucia DECRENISSE a été retenue.

Elle sera recrutée en CDD d'un an renouvelable pour 30 h annualisées à compter du 20 avril 2026.

- **DEMANDE DE DETR – DSIL :**

Les membres du conseil municipal décident de faire une demande de DSIL auprès de l'ETAT pour le projet de rénovation bâtiment école (éclairage, sol, peinture) pour un montant HT de travaux de 16 849.16 € et pour une demande de subvention de 3 369 € (20 %).

- **DEMANDE DE PRET BANCAIRE :**

Les membres du conseil municipal décident de faire une demande de prêt bancaire pour permettre le règlement des deux appels de fonds restant à régler à deux fleuves Rhône de 267 090.11 € TTC et 411 444.44 € TTC.

Des demandes d'emprunts sont en cours auprès de trois banques pour un prêt relais sur 24 mois de 300 000 € et un emprunt moyen terme sur 10 ou 12 ans de 300 000 €.

- **REVALORISATION DES INDEMNITES :**

La loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local procède à la revalorisation du régime indemnitaire des élus locaux des communes de moins de 20 000 habitants. Le texte modifie le barème applicable au calcul de l'indemnité de fonction des maires et des adjoints.

Pour le maire, le taux maximal en pourcentage est de 44.30 %, valeur de l'indemnité 21 851.55 € soit 1820.96 € brut mensuel.

Pour les adjoints, le taux maximal en pourcentage est de 11.77 %, valeur de l'indemnité 5 805.70 € soit 483.81 € brut mensuel.

- **MAISON DU CHARPENAY :**

Suite à la dédite des locataires et devant les travaux à effectuer pour remettre en état cette maison, les membres du conseil municipal décident de mettre en vente la maison du Charpenay.

- **POINT BUDGETAIRE 2025 :**

Les dépenses de fonctionnement réalisées sont de 469 004.66 €

Les recettes de fonctionnement réalisées sont de 471 184.84 €

Les dépenses d'investissement réalisées sont de 734 163.37 €

Les recettes d'investissement réalisées sont de 559 305.10 €

- **POINT DOSSIERS EN COURS :**

Projet de vidéo protection : en attente d'un nouveau devis, la proposition initiale ne correspond plus vraiment à notre besoin.

Une réunion sur le site pré de sienne a eu lieu entre des membres de « la petite sauvageonne », deux adjoints et des professionnels du bâtiment pour discuter de l'opportunité d'un projet d'un pétanquodrome sur ce site.

Dissimulation des réseaux aux « terres » : un rendez-vous est fixé avec l'agence technique du Département pour travailler les aménagements à la suite des travaux d'enfouissement et avec le technicien du SYDER suite à la proposition financière de 239 800 € (SYDER et commune). La participation financière de la commune serait de 167 110 € en une fois ou 12 450 € sur 15 ans. La participation financière due à ORANGE serait de 6 880.41 € et la participation d'ORANGE serait de 7246.05 €.

Station d'épuration : finitions générales / implantation voirie et clôture.

Devis à signer concernant une modification simplifiée visant à corriger une erreur matérielle au zonage du PLU en vigueur : 2610 € TTC et prestations supplémentaires pouvant être en option : 600 € pour une réunion avec la DDT et 1475 € pour l'analyse des incidences sur l'environnement et l'appui à la consultation de l'autorité environnementale.

Devis signé : dépannage tintement cloche : 1047.60 € TTC

Achat de mobilier supplémentaire à la bibliothèque et salle de réunion maison  
Desseigne : 2355.53 € HT soit 2875.39 € TTC

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Gestion du risque lié aux chenilles processionnaires : arrêté préfectoral visant à limiter l'exposition de la population aux soies urticantes des chenilles processionnaires du pin et du chêne dans le département du Rhône. Nomination d'un référent au prochain conseil.

Courrier de remerciement d'ALTITUDE 723 pour l'attribution de subvention 2025.

Un circuit de randonnée « GNOLUS » est en cours de préparation avec le service tourisme de la COR.

La réservation de l'exposition sur les bannières a été faite auprès des « ARCHIVES DEPARTEMENTALES » pour la période du 20 août au 18 septembre 2026. Elle sera visible dans la chapelle de la Roche.

Le festival « comme la confiture » aura lieu le 1,2 et 3 mai 2026 (réunion de préparation le 13 mars à 18h et atelier décoration le samedi 14 mars de 10h à 17h).

La réunion de l'installation du conseil municipal aura lieu le vendredi 20 mars à 18h30

Inauguration par le CMJ du sol du city stade le dimanche 26 avril à 11h.

Prochain CM (à confirmer) : Mardi 14 avril 2026

Remerciement à l'équipe sortante pour son engagement durant 6 ans.